

Validation des Acquis Académiques (VAA)

Titulaire de	Inscription au CAPa pour toutes les spécialités renouvelées (juin 2015) – Arrêté du 31 décembre 2015
CAPA CAP	UCG1, UCG2 et UCG3
Titulaire d'un diplôme de niveau IV ou supérieur	UCG1, UCG2 et UCG3 par décision du DRAAF